

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

2022-2023



Légende : Photo tirée d'un des portraits de citoyennes et citoyens longueuillois produits et diffusés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées par la Ville de Longueuil.

Table des matières

Introduction	3
Élaboration et suivi du plan d'action	4
Comité des partenaires du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle</i> (PAPH)	4
Mise en œuvre du plan d'action	5
Répondants sectoriels.....	6
Bref portrait statistique	7
Plan d'action 2022 et 2023.....	9
Axe 1 : Accessibilité architecturale et urbanistique.....	9
1.1 Infrastructures municipales	9
1.2 Édifices commerciaux et immeubles locatifs privés.....	19
Axe 2 : Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi	22
2.1 Accessibilité à un environnement sécuritaire	22
2.2 Accessibilité aux loisirs	24
2.3 Emploi.....	28
2.4 Approvisionnement.....	29
Axe 3 : Accessibilité des communications et de la vie démocratique	31
3.1 Accessibilité de l'information.....	31
3.2 Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne	32
Axe 4 : Sensibilisation et formation	33
4.1 Sensibilisation	33
4.2 Formation du personnel municipal.....	34
Annexe 1 - Liste des feux sonores présents sur le territoire de la Ville de Longueuil	37

Introduction

La Ville de Longueuil identifie chaque année une série de mesures qu'elle inscrit dans un plan d'action qui vise à éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées. En fait, l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-G 20.1) interpelle les municipalités de 15 000 habitants et plus pour qu'elles adoptent un plan d'intervention visant à favoriser l'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées. Par personne handicapée, nous entendons « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »¹

Les différents axes de ce plan d'action sont ceux qui ont été identifiés lors de la réalisation du *Plan d'intervention à l'égard des personnes handicapées* adopté en 2006. Depuis, la Ville s'est dotée d'un [énoncé politique en matière d'accessibilité universelle](#) afin de s'assurer que ce principe guide l'ensemble de ses interventions.

En adoptant en 2013 son énoncé en accessibilité universelle qui s'appuie sur des principes d'égalité et d'équité, la Ville a exprimé la volonté de s'engager résolument et de façon durable à identifier, réduire et éliminer les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours. Fondée sur une approche inclusive, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

En générant des environnements plus fonctionnels et conviviaux, l'accessibilité universelle permet ainsi de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, mais aussi à ceux de l'ensemble de la population (aînés, familles, etc.). Par l'adoption de cet énoncé, la Ville de Longueuil s'est engagée à :

- Faire de l'accessibilité universelle une partie intégrante de toutes ses activités, projets et services dans la limite de ses ressources et capacités.
- Encourager l'application des principes de l'accessibilité universelle auprès de ses partenaires, mandataires et fournisseurs externes dans une optique d'amélioration de la qualité de vie de toutes les Longueuilloises et tous les Longueuillois.
- Faire de son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* l'instrument privilégié du développement de l'accessibilité universelle.
- Accroître progressivement l'accessibilité des infrastructures, des services municipaux et de l'information transmise par la Ville pour les personnes handicapées.
- Sensibiliser le personnel municipal aux principes de l'accessibilité universelle.
- Contribuer à sensibiliser la population de Longueuil à la réalité des personnes handicapées.

¹ Définition tirée de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-20.1).

- Collaborer avec ses partenaires et les organismes du milieu qui poursuivent des objectifs en matière d'accessibilité universelle.
- Instaurer un processus d'amélioration continu d'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées afin de réduire ces obstacles ou les éliminer.
- S'assurer de la participation et de l'engagement de l'ensemble des membres de l'appareil municipal à la mise en application du présent énoncé et au respect des principes et procédures d'accessibilité universelle.
- Diffuser et promouvoir auprès de la population les différentes mesures mises en place par la Ville en matière d'accessibilité universelle.

Élaboration et suivi du plan d'action

Le plan d'action 2022-2023 a été élaboré en collaboration avec le Comité des partenaires qui compte parmi ses membres des personnes représentant différents organismes publics et communautaires. Annuellement, cinq rencontres sont prévues afin d'effectuer le suivi de la réalisation du plan d'action. À ces rencontres statutaires s'ajoutent des rencontres thématiques ou activités visant à solliciter des commentaires et recommandations des membres du Comité.

Comité des partenaires du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle (PAPH)

Gilles Corbeil, organisateur communautaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille (INLB)

Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain

Carole Labonté, directrice générale

Groupe des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal

Frédéric Lavoie, organisateur communautaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, RLS Pierre-Boucher

Bertrand Legault, directeur général

Association d'informations en logements et immeubles adaptés

Raphaël Massé, conseiller en développement social et coordonnateur du plan d'action

Direction de la culture, du loisir et du développement social, Bureau du développement social

Martin Morin, directeur général

Association des usagers du transport adapté de Longueuil

Andrée Morissette, organisatrice communautaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Centre de réadaptation en déficience physique

Pierre Nadeau, agent de développement
Association d'informations en logements et immeubles adaptés

Antonin Plante, vice-président
Conseil canadien des aveugles de Longueuil

Lyne Simard, agente de mobilisation et de défense des droits
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

Julie Surprenant, adjointe administrative
Association des usagers du transport adapté de Longueuil

Jonathan Tabarah, président du comité
Conseiller municipal, Ville de Longueuil

Julie Tourangeau, directrice générale
Association des parents et handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine



Membres du Comité des partenaires du PAPH.

De gauche à droite : Raphaël Massé, Frédérick Lavoie, Nadine Geneviève Desjardins, Martin Morin, Lyne Simard, Jonathan Tabarah, Silvie Lavigne, Andrée Morissette et Gilles Corbeil.
Absents de la photo : Antonin Plante, Bertrand Legault, Pierre Nadeau, Julie Tourangeau, Carole Labonté et Julie Surprenant.

Mise en œuvre du plan d'action

Pour chaque champ de compétences municipales, un répondant a été identifié par sa direction ou son service (Aménagement et urbanisme, Biens immobiliers, Communications et affaires publiques, Génie, Ressources humaines, Travaux publics, Services juridiques, Services de police et de Sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, Réseau de transport, etc.). Ces

personnes-ressources sont sollicitées de façon continue et elles portent les enjeux de l'accessibilité universelle dans leur milieu.

Le coordonnateur du plan d'action assure le suivi des orientations du plan d'action et de l'énoncé en matière d'accessibilité universelle lors de la mise en œuvre des actions et de la planification des différents projets d'aménagement réalisés par la Ville. Il veille également à ce que le principe d'accessibilité universelle et l'expertise des membres du Comité des partenaires soient considérés lors de la planification de différents projets d'aménagement.

Répondants sectoriels

Aménagement et urbanisme

Martin Lévesque, chef de service - Planification et aménagement

Approvisionnement

Jacques Babin, chef de division - Acquisition

Biens immobiliers

Nathalie Thibeault, chef de division - Gestion et planification immobilière

Communications et affaires publiques

Mélanie Forcier, conseillère en communication

Développement

Laurence Dagenais-Larouche, conseillère en développement urbain

Génie - Service infrastructures urbaines

Oliya Girard, chef de division - Architecture de paysage

Génie - Service mobilité durable et éclairage

Jean-François Lagacé, chef de division - Transport et mobilité active

Grands projets

Laura Osorio, chef de service

Greffé

Carole Leroux, chef de service - Greffe et assistante-greffière

Ressources humaines

Julie Guillemette, chef de division - Dotation

Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil

Benoit Ayotte, coordonnateur-prévention, division des mesures préventives et des relations avec la communauté

Service de police de l'agglomération de Longueuil

Gino Iannone, inspecteur

Travaux publics

Marc Fleury, chef de division - Dénégement

Samuel Cioffi Duret, chef de division - Voie publique

Réseau de transport de Longueuil

Françoise Hoarau, gestionnaire de projet - Développement à la mobilité

Bref portrait statistique

Depuis la mise en place de son tout premier plan d'action en 2006, la Ville de Longueuil s'est engagée dans un processus de changement visant à faire de Longueuil un milieu de vie plus inclusif. Pour ce faire, la Ville de Longueuil est résolue à intervenir afin de favoriser la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Cependant, considérant que « les personnes handicapées représentent, encore aujourd'hui, une population globalement en situation de pauvreté, moins scolarisée, en moins bonne santé et isolée socialement »², il reste encore beaucoup de défis à relever. Cet état de situation a d'ailleurs été mis en lumière lors de la pandémie COVID-19 dans le cadre de laquelle des enjeux d'accès aux services ont été constatés pour les populations handicapées³, contribuant à cet isolement.

Les obstacles auxquels sont confrontés les personnes en situation de handicap et les écarts entre ces dernières et les personnes sans incapacité sont observables dans plusieurs domaines. Par exemple, en ce qui a trait à l'employabilité, les données tirées de L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 indiquent que le taux d'emploi des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans est de 55 % au Québec, soit un taux significativement inférieur à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité qui est de 75 %.⁴

Cette statistique liée au travail et à l'employabilité peut être mise en relation avec une autre statistique de nature économique, à savoir que les personnes avec incapacité sont plus fréquemment membres d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu que les personnes sans incapacité (17% versus 8%)⁵.

² Office des personnes handicapées du Québec, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, p. 16.

³ Office des personnes handicapées du Québec, *Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : Mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2021, p. 10.

⁴ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Activité sur le marché du travail. Volume 8*, 2022, p. III.

⁵ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Caractéristiques sociodémographiques et économiques. Volume 2*, 2022, p. III.

Cette précarité financière conduit nécessairement à une pression sur les revenus consacrés au logement. Or, il est reconnu que pour une personne handicapée, le fait d'habiter ou non dans un logement répondant à ses besoins a un impact direct sur sa participation sociale.⁶

Outre ces caractéristiques socioéconomiques, au Québec, les personnes ayant des incapacités sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules.⁷ Cela signifie que ces personnes sont plus susceptibles de faire appel à des ressources externes pour les aider à réaliser les activités de la vie domestique (préparation des repas, achat d'épicerie ou autres produits, travaux ménagers, préparation et prise des médicaments, finances personnelles, accompagnement aux rendez-vous ou visites d'amitié, répit aux proches aidants) et pour réaliser les activités de la vie quotidienne (soins personnels, déplacement à l'intérieur du domicile ou aide pour la mise au lit). En 2010-2011⁸, ce sont plus de 85 % des personnes handicapées de la Montérégie qui ont déclaré avoir reçu de l'aide pour réaliser ce type d'activités; 23,2 % affirmaient devoir payer une entreprise ou une personne pour obtenir de l'aide au niveau des activités de la vie domestique.

Enfin, selon les dernières données disponibles, à Longueuil, le nombre de personnes avec incapacité était de 20 740 personnes⁹. Il importe de rappeler que ces incapacités sont de différentes natures et qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

À la lumière de ce bref portrait, la municipalité peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap, notamment dans une perspective de rétablissement à la suite de la pandémie COVID-19 au cours de laquelle plusieurs populations, dont celles-ci, ont pu se retrouver dans une situation de précarité et d'isolement.

En intervenant sur différents leviers qui sont à sa portée, la Ville de Longueuil souhaite intervenir concrètement dans l'amélioration des conditions de vie de tous ses citoyens et citoyennes.

En intégrant le principe d'accessibilité universelle dans ses projets, ses services et ses programmes, la Ville de Longueuil souhaite être un acteur important qui contribue directement à faire en sorte que les personnes en situation de handicap et leurs proches participent pleinement à la vie économique, culturelle, sociale et politique de leur communauté.

Voici le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle 2022 et 2023 de la Ville de Longueuil.

⁶ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec une incapacité au Québec, Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement*, volume 4, 2017, 23 p.

⁷ Idem.

⁸ Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV), 2010-2011*. Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, juin 2015.

⁹ Office des personnes handicapées du Québec, *Estimation de population avec incapacité en 2012, 2018*, p. 58.

Plan d'action 2022 et 2023

Axe 1 : Accessibilité architecturale et urbanistique

1.1 Infrastructures municipales

1.1.1 Accessibilité des bâtiments municipaux et des infrastructures de loisir

Obstacle principal :	Peu d'installations municipales sont totalement accessibles aux personnes handicapées.
Objectifs spécifiques :	Mettre en place des critères et des mécanismes afin que le principe de l'accessibilité universelle soit intégré dans les façons de faire de la Ville. Répertorier, analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux afin de les réduire ou les éliminer. Poursuivre la mise à niveau des bâtiments municipaux.
Engagements :	Intégrer le principe d'accessibilité universelle dans les projets de rénovation ou de construction d'infrastructures municipales et poursuivre l'identification des éléments devant être considérés dans l'analyse des différents projets. Intégrer le principe d'accessibilité universelle lors de la planification des grands projets de développement élaborés par la Ville. Parmi ces projets, notons le réaménagement du secteur de la Place Charles-Le Moyne (projet centre-ville) et de la rue Saint-Charles Ouest. Dans les différentes étapes de planification et de réalisation de ses projets d'aménagement urbain, la Ville consulte les membres du Comité des partenaires afin de s'assurer que ses projets soient plus inclusifs et répondent aux principes d'accessibilité universelle et de parcours sans obstacle. D'autres organisations pourront être également sollicitées.

Action 1 Procéder au réaménagement des vestiaires et la révision de la signalétique de la piscine Olympia. (2020-Action 2).

Échéancier : Début des travaux : 2022

Fin des travaux : 2023

Responsable : Direction des biens immobiliers

- Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
- Commentaires : Les recommandations de l'ergothérapeute du CISSS-MO émises dans un rapport réalisé à demande de la Ville en 2015 ont été considérées lors de l'analyse des besoins.
- Résultats attendus : Aménagement d'un vestiaire universel et implantation d'une signalétique répondant aux critères d'accessibilité universelle.

Les plans prévoient des vestiaires universels intégrant l'accessibilité universelle; soit un parcours sans dénivellation et complètement accessible de l'entrée principale, en passant par les vestiaires, jusqu'à la piscine. On y prévoit entre autres : des ouvre-portes automatiques, des cabines de vestiaire et des douches accessibles ainsi qu'une échelle adaptée facilitant l'accès à l'eau. La conception et le choix des équipements de plomberie et la quincaillerie sont accessibles (hauteur de comptoir, choix des accessoires, de la robinetterie, modèle de quincaillerie, etc.).

Une nouvelle signalétique intérieure est conçue de manière à respecter toutes les recommandations de l'INLB et les critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle.

Action 2 Réalisation des études préparatoires pour le réaménagement de différents bâtiments municipaux en prévoyant les mesures nécessaires afin de les rendre accessibles à tous.

- Échéancier : 2023
- Responsable : Direction des biens immobiliers
- Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
- Commentaires : Des études préparatoires sont menées afin de préciser les travaux qui y seront réalisés. Les travaux visés, en plus d'être en adéquation avec les exigences du code de construction en matière d'accessibilité, pourront aller au-delà de celui-ci selon les recommandations des experts si applicables. Ces travaux pourraient porter sur différents éléments, comme le réaménagement des stationnements, le réaménagement des accès aux bâtiments à partir de la rue et des stationnements, l'installation de rampes d'accès intérieur ou extérieur, l'aménagement de vestibule d'entrée sans obstacle avec dispositifs d'ouvre-porte automatique, la

conception sans obstacle des corridors, portes et toilettes, la signalisation intérieure et les choix des couleurs pour les murs et planchers des bâtiments. Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Colisée Jean-Béliveau;
- Pavillon d'accueil et Relais du Parc Michel-Chartrand.

Résultats attendus : Les études préparatoires sont réalisées dans le respect des principes d'accessibilité universelle. Des experts sont consultés au besoin.

Action 3 Réalisation des plans et devis pour le réaménagement de différents bâtiments municipaux en prévoyant les mesures nécessaires afin de les rendre accessibles à tous.

Échéancier : 2023

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Commentaires : Les plans et devis sont produits en vue d'octroyer des contrats de réalisation des travaux. Les travaux visés, en plus d'être en adéquation avec les exigences du code de construction en matière d'accessibilité, pourront aller au-delà de celui-ci selon les recommandations des experts si applicables. Ces travaux pourraient porter sur différents éléments, par exemple le réaménagement des stationnements, le réaménagement des accès aux bâtiments à partir de la rue et des stationnements, l'installation de rampes d'accès intérieur ou extérieur, l'aménagement de vestibule d'entrée sans obstacle avec dispositifs d'ouvre-porte automatique, la conception sans obstacle des corridors, portes et toilettes, la signalisation intérieure et les choix des couleurs pour les murs et planchers des bâtiments. Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Maison Le Réveil;
- Piscine Joseph-William Gendron;
- Caserne 22;
- Usine régionale de filtration;
- 156, Churchill.

Résultats attendus : Les plans et devis sont réalisés dans le respect des principes d'accessibilité universelle. Des experts sont consultés au besoin.

Action 4 Planification de la conception du Centre de loisirs pour les aînés; conception d'un bâtiment multigénérationnel accessible à tous avec une attention particulière pour les personnes aînées.

Échéancier : 2023

Responsable : Service des grands projets

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Commentaires : Précisions sur les livrables en matière d'accessibilité universelle :

- Un des objectifs principaux est de maximiser la mise en place des standards en accessibilité universelle de manière à ce que les espaces du bâtiment accueillant le public puissent être utilisés par les aînés et la clientèle multigénérationnelle, quels que soient l'âge ou les limitations;
- La conception du Centre de loisirs pour les aînés reposera sur des normes élevées d'accessibilité universelle du CNB 2021 et de la norme CSA B651:18. Cette norme énonce les exigences techniques pour rendre les bâtiments et l'environnement extérieur bâtis accessibles aux personnes ayant une déficience physique, sensorielle ou cognitive, et utilisable par ces personnes en toute sécurité;
- Le projet fait l'objet d'un accompagnement technique par l'organisme Écobâtiment dans le cadre de la démarche Bâtiment durable pour aînés. Un rapport d'accompagnement a été produit dans lequel de nombreuses suggestions et recommandations en lien avec l'accessibilité universelle ont été fournies.

Résultats attendus : Les plans de construction du Centre de loisirs pour les aînés respectent les principes d'accessibilité universelle.

1.1.2 Accessibilité des parcs et des espaces verts

Obstacle principal : Peu d'installations municipales sont totalement accessibles aux personnes handicapées.

Objectif spécifique : Poursuivre la mise à niveau des parcs et installations récréatives afin de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées.

Engagement : Appliquer les objectifs du plan directeur des parcs qui précise que l'ensemble des usagers, dont les personnes aînées, les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité, les enfants et leurs familles doivent cohabiter et se reconnaître dans les parcs de la Ville. Les valeurs municipales ainsi que les aspirations des citoyens et des

citoyennes doivent être intégrées pour offrir des milieux de vie diversifiés, flexibles et intergénérationnels.

En vertu de ce plan directeur, les parcs de la Ville constituent un réseau qui répond aux besoins de tous dans une perspective d'ensemble, sans offrir les mêmes installations ou services dans chaque parc. Ainsi, ce réseau de parcs permet à tous de se côtoyer dans les espaces publics, de pouvoir socialiser ou de jouer ensemble, en permettant une diversité d'activités.

Les nouvelles aires de jeu pour enfants ainsi que leurs abords comporteront, notamment, les éléments suivants :

- Surfaces de différents matériaux dans les aires de jeu permettant une accessibilité, lorsque combinée à une descente;
- Sentiers de largeur suffisante aménagés pour parcourir l'ensemble du parc;
- Mobilier adapté (fontaine à boire à deux niveaux, tables à pique-nique accessibles sur surface pavée, etc.);
- Entrée charretière pour accéder au parc;
- Abaissement des bordures des aires de jeux pour faciliter l'accès;
- Espace libre à côté des bancs pour permettre à un fauteuil roulant de se positionner avec la personne qui accompagne;
- Bacs de jardinage surélevés;
- Module comprenant au moins un panneau d'activité ou accessoire au sol;
- Éléments destinés aux enfants ayant des besoins particuliers (balançoire parent/enfant et balançoire comportant des dossiers, notamment).

Une attention toute particulière est apportée à la pondération pour les critères relatifs à l'accessibilité universelle dans le choix des matériaux et équipements dans le cadre des appels d'offres de même qu'à la participation des ressources professionnelles qui œuvre en collaboration avec les représentants et représentantes d'organismes de personnes handicapées.

Pour réaliser certains de ces travaux et aménagements, la Ville dispose de deux principaux leviers financiers, soit le Fonds Sécurité, espace publics et éclairage et le Fonds Interventions diverses dans les espaces extérieurs.

Action 5 Concevoir les projets d'aménagement des parcs et espaces verts en considérant les principes d'accessibilité universelle.

Échéancier : En continu

Responsable :	Direction du génie - Service infrastructures urbaines
Collaborateurs :	Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Résultats attendus :	Les surfaces de réception facilitent l'accès aux équipements et des équipements adaptés sont intégrés pour favoriser leur utilisation par tous. Les installations doivent permettre à tous les enfants, avec ou sans handicap, d'interagir et de faire des activités ensemble en se côtoyant dans le même espace, sans intégrer spécifiquement un équipement pour les déficits moteurs ou autres. Des services professionnels ou des experts partenaires de la Ville sont sollicités pour partager des avis techniques relatifs à l'accessibilité des aménagements et équipements. Les parcs suivants ont été réaménagés: 2022-2023 : Laurier, Léo-Ayotte, Jardin du Renne, Asselin, des Geais-Bleus, Boismenu, Pinard, Anasthase-Forget, Stephen-Olynyck

Action 6 Mise à jour du plan directeur des parcs et espaces verts en y précisant les critères/éléments relevant de l'accessibilité universelle.

Échéancier :	2023
Responsable :	Direction du génie - Service infrastructures urbaines
Collaborateurs :	Direction de la culture, du loisir et du développement social, Comité des partenaires du PAPH
Commentaires :	Mise à jour du plan directeur en y intégrant les principes d'accessibilité universelle. Il pourrait être recommandé de concevoir plus de parcs entièrement accessibles pour les enfants et les familles afin d'offrir un accès universel complet, de l'entrée au parc jusqu'aux espaces de récréation et de rencontre, en intégrant des équipements de jeu entièrement adaptés.
Résultats attendus :	Le plan directeur des parcs et espaces verts est mis à jour à la suite d'un processus d'élaboration auquel ont participé des partenaires de la Ville détenant une expertise en matière d'accessibilité universelle.

1.1.3 Accessibilité et sécurité des voies publiques

Obstacle principal :	Plusieurs artères ne sont pas aménagées pour être empruntées de façon sécuritaire par les personnes handicapées.
----------------------	--

Objectif spécifique : Rendre les voies publiques plus sécuritaires et plus accessibles aux personnes handicapées.

Accroître les connaissances et l'expertise des fonctionnaires en matière d'accessibilité universelle pour une meilleure qualité des projets.

Engagements : Réaliser les travaux d'aménagement des intersections selon les principes d'accessibilité universelle. Réaliser les aménagements permettant l'accessibilité des arrêts d'autobus. Poursuivre la réparation des trottoirs et des voies publiques afin d'éliminer les obstacles aux déplacements.

Prévoir des aménagements qui favoriseront un sentiment de sécurité chez les piétons en s'assurant de limiter les conflits entre piétons et cyclistes.

S'assurer de la mise en place de mesures de mitigation lors de travaux ou d'événements publics d'envergure et collaborer avec les membres du Comité des partenaires afin que l'information soit transmise aux citoyens.

Procéder à la mise à niveau du nombre de places réservées aux personnes handicapées dans les aires de stationnement des bâtiments municipaux en fonction des dispositions de la nouvelle réglementation municipale en matière de stationnement public adoptée en 2015 (lors du réaménagement ou du réasphaltage).

Mettre à jour annuellement la [liste des feux sonores](#) et rendre cette liste accessible à la population et aux intervenants.

Action 7 Poursuivre les interventions correctives aux feux de circulation en y incluant l'ajout de feux sonores.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateurs : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Commentaires : Liste des feux planifiés :

- Chemin de Chambly / 3430 chemin de Chambly (Modification des feux de circulation et ajout de signaux sonores) – 2022;
- Fernand-Lafontaine / Guimond /du Cerf (Mise aux normes) – 2022;

- Fernand-Lafontaine / du Lac (Mise aux normes) – 2022;
- Montée Saint-Hubert / Payer (Mise aux normes) – 2022;
- Taschereau / Curé-Poirier O. / rue Saint-Thomas (Mise aux normes avec signaux sonores) – 2022;
- Chemin de Chambly / des Promenades (nouveaux feux de circulation) – 2023;
- Chemin de Chambly / rue Pinard (nouveaux feux de circulation) – 2023;
- Jacques-Cartier O. / passage pour piétons (nouveaux feux de circulation avec signaux sonores) – 2023;
- Montée Saint-Hubert / Maricourt / Kimber (Mise aux normes) – 2023;
- Sainte-Foy / Brébeuf (Mise aux normes avec signaux sonores) – 2023;
- Sainte-Foy / Joliette (Mise aux normes avec signaux sonores) – 2023.

Résultats attendus : Les feux sonores prévus sont aménagés et fonctionnels.

Action 8 Procéder à la réfection ou au réaménagement des trottoirs situés aux abords des feux de circulation munis de boutons d'appel de feux pour piétons ayant fait l'objet d'une analyse en 2017 par Société Logique (2021-Action 10).

Échéancier : 2022

Responsable : Direction du génie,

Collaboratrice : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Commentaires : En 2017 un contrat de service a été octroyé à l'organisme Société Logique qui a eu comme mandat d'analyser différentes intersections. Dans son rapport, l'organisme a répertorié les problématiques et proposé des pistes de solution afin de guider la planification des futurs réaménagements. Le réaménagement est rendu possible grâce au fonds Interventions diverses dans les espaces publics extérieurs.

Résultats attendus : Les six intersections évaluées en 2017 sont réaménagées.

Action 9 Ajouts de bancs dans certains tronçons et parcs afin de faciliter les cheminements piétonniers.

Échéancier : 2022

Responsable : Direction du génie - Service infrastructures urbaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Commentaires : Action financée dans le cadre du fonds Interventions diverses dans les espaces publics extérieurs.

Résultats attendus : Installation de 10 bancs avec dossier et appui-bras à des emplacements clés permettant de faciliter les déplacements de personnes avec limitations physiques. Les emplacements sont déterminés en fonction des demandes citoyennes et des besoins répertoriés sur le territoire.

Action 10 Sollicitation des services professionnels de firmes et partenaires spécialisés en aménagement universel dans le cadre des projets de réfection majeurs des rues et boulevards.

Échéancier : En continu.

Responsable: Direction du Génie-Service infrastructures urbaines

Collaborateurs : Firmes externes spécialisées en accessibilité universelle, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Commentaires : Le recours à ces services-conseils est effectué à même les budgets pour expertises professionnelles prévues pour les projets concernés.

Résultats attendus : Des experts en aménagement universel sont sollicités pour partager des avis techniques professionnels. Intégration des mesures identifiées aux plans pour construction, lorsqu'applicables.

Action 11 Poursuite des rencontres et activités du Comité Mobilité dans le cadre des travaux du centre-ville.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction du développement

Collaborateurs : Comité Mobilité

Commentaires : Les objectifs de ce comité sont de discuter de l'évolution du chantier, des enjeux liés à la mobilité dans le secteur, des mesures de mitigations à mettre en place et de l'accès aux informations relatives aux travaux, notamment. 11 rencontres sont prévues pour l'année 2022. Parmi les membres du comité, on retrouve l'Institut Nazareth & Louis-Braille, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, l'Association des usagers du transport adapté de Longueuil et le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain.

Résultats attendus : Les 11 rencontres ont eu lieu et les membres concernés du Comité des partenaires PAPH y ont participé, ont pu s'y exprimer et ont eu l'espace nécessaire pour contribuer aux activités du comité.

Action 12 Conception d'un plan tactile des abords du métro Longueuil au centre-ville pour informer les personnes non voyantes des travaux à venir dans le secteur du centre-ville.

Échéancier : 2022

Responsable : Direction du développement

Collaborateurs : Comité Mobilité

Commentaires : La conception, puis la production et diffusion de cet outil ont pour objectif de permettre une pleine participation des membres du Comité Mobilité non-voyants aux activités de ce dernier.

Résultats attendus : Le plan tactile est produit et rendu accessible aux groupes concernés, dont à l'Institut Nazareth & Louis-Braille, l'Association des usagers du transport adapté de Longueuil et le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain.

Action 13 Intégration des principes d'aménagements universellement accessibles dans la conception de la passerelle devant l'Université de Sherbrooke.

Échéancier : 2022

Responsable : Direction du développement

Collaborateurs : Comité Mobilité, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille

Commentaires : Dans le cadre de la phase 2 des travaux entourant le métro Longueuil, la Place Charles-Le Moyne sera creusée afin de permettre la construction d'un stationnement souterrain. Afin de maintenir l'accès aux commerces de la Place Charles-Le Moyne et l'accès à l'Atrium, une passerelle sera construite.

Résultats attendus : La passerelle est construite et est accessible universellement.

Action 14 Planification de la réfection de la rue Saint-Charles; conception d'aménagements accessibles à tous.

Échéancier : 2023

Responsable : Service des grands projets

Collaborateurs : Direction du génie, Direction de la culture, du loisir et du développement social, Direction du développement

Commentaires : Précisions sur les livrables en matière d'accessibilité universelle :

- Un aménagement sur deux niveaux favorisant le piéton (zones piétonnes surélevées);
- Des trottoirs conviviaux d'une largeur de 2 m rectilignes et sans obstacle;
- Une bande-terrasse afin de bien délimiter le corridor de marche;
- Implantation des équipements publics en dehors du corridor de marche;
- Saillies de trottoir accueillantes aux intersections dont une des fonctions est d'offrir une aire de repos aux passants;
- Aménagement sécuritaire des traverses piétonnes avec utilisation du même revêtement que les trottoirs, bateaux pavés et plaques podotactiles;
- Utilisation de matériaux de revêtement durable et de qualité choisis et installés de façon à offrir un contraste de couleur et de texture adéquate tout en étant antidérapants et en évitant les dénivellations brusques;
- Création d'accès sécuritaires et confortables au transport collectif avec aménagement d'aire d'attente pour les personnes à mobilité réduite.

Résultats attendus : Les plans du réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest respectent les principes d'accessibilité universelle.

1.2 Édifices commerciaux et immeubles locatifs privés

1.2.1 Réglementation municipale

Obstacle principal : Peu de bâtiments commerciaux et immeubles locatifs privés sont accessibles aux personnes handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place des dispositions réglementaires afin de favoriser la conception « sans obstacle » visant l'accessibilité universelle pour toute nouvelle construction ou rénovation majeure.

Bonifier l'accessibilité universelle des nouvelles constructions de bâtiments non résidentiels et de leurs aménagements extérieurs.

Engagements : Recommander à tous les intervenants et intervenantes internes et externes d'appliquer certaines mesures d'adaptabilité et d'accessibilité dans tous les projets non couverts par le *Code national du bâtiment* en vigueur.

Poursuivre la collaboration avec l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) afin qu'elle puisse répertorier les logements rendus accessibles grâce au Programme d'adaptation de domicile (PAD).

Mettre en œuvre l'assise transversale du plan d'urbanisme qui vise à optimiser l'accessibilité universelle et la visitabilité.

Améliorer les indicateurs en matière d'accessibilité universelle ou de visitabilité. Au besoin, développer puis mettre en place un nouvel indicateur en matière d'accessibilité ou de visitabilité.

Action 15 Collaborer à la réalisation de différentes activités visant à sensibiliser les commerçants et les propriétaires d'édifices commerciaux aux avantages de rendre leurs établissements accessibles.

Échéancier : 2022

Responsable : Association des usagers du transport adapté de Longueuil.

Collaborateurs : Comité des partenaires, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Direction des communications et des affaires publiques.

Commentaires : Cette action vise, entre autres, à faire connaître les avantages de l'accessibilité universelle pour les commerçants, mais aussi à faire connaître les différents programmes d'aide financière disponibles, notamment le PEA ([Programme des petits établissements accessibles](#)). Le projet de création du Guide d'accessibilité des commerces et services de proximité a été entamé en 2019, mais a été mis sur pause en raison de la COVID-19. Le projet a été réactivé en 2021.

Résultats attendus : Un guide est réalisé, publié et distribué.

Une séance d'information est organisée et tenue.

Le Guide est disponible à la section PEA du site web de la Ville de Longueuil.



Action 16 Révision du mécanisme de recension des logements ayant bénéficié du Programme d'adaptation de domicile (PAD) afin d'en faciliter la diffusion.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateurs : Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Commentaires : En révisant la procédure de partage des données des propriétaires ayant obtenu une aide financière du [PAD](#) à AILIA, la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme facilitera la recension et la diffusion des logements disponibles auprès des populations visées par l'organisme.

Résultats attendus : Implantation d'un nouveau mécanisme de partage des données avec AILIA.

Augmentation du nombre de logements disponibles diffusés.

Action 17 Évaluer l'opportunité de développer un outil permettant de comptabiliser annuellement le nombre de nouveaux logements ayant obtenu un permis pour un aménagement minimalement accessible ou adaptable.

Échéancier : 2022-2023

Responsable: Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateurs : Direction des technologies de l'information

Commentaires : Action ayant pour objectif de déterminer la faisabilité et les modalités permettant le développement puis l'implantation d'un nouvel outil en vue de suivre et de quantifier avec davantage de précision les résultats de la refonte du plan d'urbanisme adopté en 2021 en matière d'accessibilité des nouveaux logements construits.

Résultats attendus : Rapport présentant les efforts déployés à la réalisation, au maintien et à la fiabilité de la donnée, ainsi que les bénéfices obtenus.

Action 18 Comptabiliser le nombre de permis délivrés annuellement pour la construction de bâtiments respectant les nouvelles dispositions sur l'accessibilité dans les logements.

Échéancier : En continu

Responsable: Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateurs : s/o

Commentaires : Action ayant pour objectif de suivre et de quantifier les résultats de la refonte du Plan d'urbanisme adopté en 2021 en matière d'accessibilité des nouveaux logements construits.

Résultats attendus : Rapport annuel du nombre de permis délivrés pour de nouveaux bâtiments disposant de logements minimalement accessibles ou adaptables.

Action 19 Mettre en place un cadre réglementaire en matière d'accessibilité universelle et de visitabilité pour un bâtiment occupé par un usage non résidentiel et ses aménagements extérieurs.

Échéancier : 2023

Responsable: Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateurs : s/o

Résultats attendus : Cadre réglementaire adopté.

Axe 2 : Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

2.1 Accessibilité à un environnement sécuritaire

Obstacle principal : Les citoyens et citoyennes ne connaissent pas les mesures de sécurité mises en place par la municipalité pouvant s'adresser aux personnes handicapées.

- Objectif spécifique : Mettre en place et faire connaître les mesures, les dispositions et les programmes visant à assurer la sécurité des personnes handicapées.
- Engagement : Poursuivre les activités de sensibilisation à l'aide de l'unité mobile de prévention adaptée du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil lors des différents événements publics de la Ville de Longueuil afin de faire connaître au public les consignes de sécurité incendie.
- Poursuivre la diffusion de l'information concernant les différents programmes liés à la sécurité à domicile.
- Action 20 Révision du processus d'inscription et de renouvellement au Programme Secours adapté afin de le rendre plus accessible.**
- Échéancier : 2022
- Responsable: Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil
- Collaborateurs : Direction des technologies de l'information
- Commentaires : Révision du processus d'inscription au programme permettant de soumettre les demandes de confirmation de renouvellement en mode hybride, soit par la poste et courriel.
- Résultats attendus : Le programme secours adapté est plus accessible, notamment aux personnes non voyantes.



2.2 Accessibilité aux loisirs

Obstacle principal : Certaines activités de loisir de la programmation régulière ou spéciale de la municipalité sont peu accessibles pour les personnes handicapées.

Objectif spécifique : Favoriser la pratique d'activités récréatives, sportives et culturelles.

Engagement : Relancer la promotion de la *Carte d'accompagnement loisir* (CAL) dans les différentes programmations loisir de la Ville ainsi que sur le site Internet. Identifier et, lorsqu'applicable, inclure l'adhésion à la carte dans les contrats de service avec des promoteurs externes et sensibiliser les partenaires à l'importance de ce programme pour la pleine participation sociale de tous les citoyens et citoyennes. Enfin, former le personnel concerné au fonctionnement de la CAL.

Maintenir à jour la page Internet de la Ville répertoriant les différents services offerts aux personnes handicapées et faire connaître cet outil aux partenaires. (longueuil.quebec/piph).



Action 21 Coordonner le programme d'accompagnement en camp de jour régulier L'Été c'est pas si compliqué! en collaboration avec les partenaires du milieu; offrir du soutien aux accompagnateurs par le biais de formations ainsi que du matériel adapté aux différents lieux de camps accueillant des enfants ayant des besoins particuliers.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur :	Centre de services intégrés VIVRE et Grandir Autrement, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et organismes partenaires de la Ville.
Commentaire :	Pour permettre le service, le nombre d'accompagnateurs embauchés est suffisant et le personnel est compétent. Les ressources à offrir sont disponibles. Achat de matériel adapté : objets apaisants, outils visuels, outils temporels et outils sensoriels, notamment. Construction de matériel adapté comme des pictogrammes, horaire visuel et des systèmes d'émulation.
Résultats attendus :	Chaque enfant pour lequel la Ville reçoit une demande d'accompagnement en camp de jour reçoit un service répondant à ses besoins, c'est-à-dire la présence d'un accompagnateur au besoin ou la mise en place de moyens favorisant son intégration.

Action 22 Relancer le projet « Files d'attente » pour favoriser la participation des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme dans les différents événements organisés par la Ville et en informer les organismes du milieu.

Échéancier :	2022
Responsable :	Direction de la culture, du loisir et du développement social
Collaborateur :	Autisme Montérégie
Commentaire :	Identifier des meilleures stratégies avec les différentes divisions de la Direction de la culture, du loisir et du développement social pour relancer le projet à la suite de l'interruption de la majorité des événements en raison de la pandémie, puis consolider le projet et assurer sa pérennité.
Résultats attendus :	Le projet s'inscrit dans les façons de faire de la Direction de la culture, du loisir et du développement social.

Action 23 Organisation de contes sur demande : activités familiales pour personnes handicapées et leurs proches.

Échéancier :	2022-2023
Responsable :	Direction de la culture, du loisir et du développement social
Collaborateur :	Association des Parents et des Handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine, Association de parents de l'enfance en difficulté, Autisme Montérégie et Parrainage civique Champlain
Commentaire :	Une heure du conte pour personnes handicapées et leurs proches. Contes, musique, comptines et stimulation à l'aide d'objets seront au

rendez-vous. Le contenu de l'activité sera élaboré selon les besoins des participants. Un choix de livres sera proposé pour le prêt.

Résultats attendus : L'activité a eu lieu et, à la fois dans sa conception, promotion et réalisation, a été réfléchi et conçue avec des partenaires spécialisés dans une perspective d'accessibilité universelle.

Action 24 Production d'un guide d'utilisation d'une lugiglace dédié à la fois aux citoyens et citoyennes ainsi qu'au personnel municipal concerné.

Échéancier : 2022

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Commentaires : Afin de permettre une utilisation plus sécuritaire de la lugiglace offerte au Parc de la Cité, un guide d'utilisation présentant les étapes d'ajustements du dispositif et de sécurisation de ce dernier est produit et rendu disponible.

Résultats attendus : Le Guide d'utilisation de la lugiglace est fourni systématiquement lors de la location de celle-ci.

Action 25 Identifier et répertorier les salles d'activités et équipements accessibles aux personnes handicapées appartenant à la municipalité en vue d'en diffuser la liste à tous les organismes reconnus par la Ville.

Échéancier : 2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Direction des biens immobiliers, Firme externe et Comité des partenaires PAPH

Commentaires : Démarche en plusieurs étapes.

Phase 1 : Définition des normes et caractéristiques à analyser.
Production d'une grille d'analyse.

Phase 2 : Réalisation de l'inventaire.

Phase 3 (2024) : Création d'une base de données des équipements favorisant l'accessibilité ainsi que les installations accessibles.

Résultats attendus : À terme, une liste des lieux et équipements accessibles ainsi que leurs caractéristiques est diffusée auprès des organismes reconnus par la Ville.

Action 26 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs aux intervenants du Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, afin de permettre le démarrage d'activités physiques et la tenue d'activités de sensibilisation.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Résultats attendus : Une demande de résolution, visant la gratuité pour les années 2022 et 2023, est déposée au Comité exécutif de la Ville et adoptée par ce dernier chaque année.

Action 27 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs à l'organisme Centre d'intégration à la vie active (CIVA) afin de permettre la pérennité de l'activité de Boccia paralympique démarrée en collaboration avec le Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Commentaires : La demande pour l'année 2020 a déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil de ville.

Résultats attendus : Une demande de résolution, visant la gratuité pour les années 2022 et 2023, est déposée au Comité exécutif de la Ville et adoptée par ce dernier chaque année.

Action 28 Réaliser les différentes activités entourant la tenue des Jeux d'été des Olympiques spéciaux de 2022.

Échéancier : 2022

Responsable : Directions de la culture, du loisir et de la vie communautaire des villes de Boucherville, Longueuil et Saint-Lambert

Collaborateur : Section locale d'Olympiques spéciaux Québec Lajemmerais-Vallée-du-Richelieu, Direction des communications et des affaires publiques des villes partenaires.

Commentaire : Le dépôt de la candidature a été réalisé en partenariat avec les villes de Boucherville et de Saint-Lambert.

Résultats attendus : Tenue des Jeux à l'été 2022 à la suite du report causé par la pandémie.



2.3 Emploi

Obstacle principal : Les municipalités procèdent peu à l'embauche de personnes handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place les mesures prévues dans le cadre du programme d'accès à l'emploi.

Engagement : Présenter au Comité des partenaires le rapport du programme d'accès à l'égalité à l'emploi faisant état des mesures prises et des résultats obtenus à la suite de son adoption.

Poursuivre l'implantation de la procédure d'accueil qui a pour but de sensibiliser le nouveau personnel aux obligations de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics à laquelle la Ville est assujettie.

Action 29 Faire parvenir les offres d'emploi de la Ville aux organismes offrant aux personnes handicapées des services d'aide à l'emploi.

Échéancier : En continu

Responsable : Direction des ressources humaines

Résultats attendus : Envoi systématique des offres d'emploi de la Ville au [SDEM-SEMO](#) de la Montérégie.

Action 30 Réalisation d'une activité de promotion visant le recrutement de personnes handicapées pour la Ville.

Échéancier : 2023

Responsable : Direction des ressources humaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Direction des communications et des affaires publiques

Commentaires : Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, diffusion d'un portrait d'une personne handicapée qui est à l'emploi de la Ville.

Résultats attendus : Le portrait est diffusé par les différents canaux de communication de la Ville.

2.4 Approvisionnement

Obstacle principal : Le personnel municipal ne possède pas toutes les connaissances nécessaires afin d'appliquer les principes d'accessibilité universelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Objectif spécifique : S'assurer de la mise à jour des connaissances des intervenants en approvisionnement afin de répondre à l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*.

Favoriser l'achat et l'utilisation d'équipements encourageant la participation des personnes en situation de handicap.

Action 31 Tenue d'une formation sur les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement accessible.

Échéancier : 2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Direction de l'approvisionnement

Commentaires : Organisation d'une séance de formation portant sur l'importance de l'achat et la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées dans le cadre des processus d'approvisionnement municipaux.

Dans le cadre de cette formation, une attention toute particulière est portée sur l'achat et la location de biens et de services dans le domaine des loisirs et de l'événementiel. De plus, des exemples concrets d'équipements et de services accessibles sont partagés aux personnes

formées afin de les outiller le plus concrètement possible à l'approvisionnement accessible universellement.

Résultats attendus : Le personnel concerné a participé à la formation et dispose d'outils orientant et facilitant des achats accessibles universellement.

Action 32 Impliquer le milieu des personnes handicapées dans la réalisation d'un projet-pilote de piétonnisation d'un tronçon de la rue Saint-Charles Ouest.

Échéancier : 2022

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Service des grands projets et Comité des partenaires du PAPH.

Commentaires : Une rencontre d'information aura lieu avec le Comité des partenaires du PAPH en amont des travaux d'implantation de la rue piétonne. De plus, une marche exploratoire sera organisée afin de constater et d'identifier sur place les éléments à modifier.

Inclusion du principe d'accessibilité universelle dans les plans d'aménagement ainsi que pour les équipements prévus.

Résultats attendus : Un rapport mettant en lumière les améliorations et correctifs requis est produit en vue des éditions subséquentes de la piétonnisation.



Action 33 Achat d'une lugiglace afin de permettre une plus grande accessibilité aux patinoires intérieures.

Échéancier : 2022

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

- Collaborateurs : s/o
- Commentaires : Afin de compléter la disponibilité actuelle d'une lugiglase à la patinoire extérieure du Parc de la Cité, une deuxième lugiglase sera acquise et affectée à un aréna.
- Résultats attendus : La lugiglase est disponible dans une patinoire intérieure. La promotion de celle-ci est effectuée et le personnel de l'installation concernée est formé à son utilisation.



Axe 3 : Accessibilité des communications et de la vie démocratique

3.1 Accessibilité de l'information

- Obstacle principal : Plusieurs outils de communication de la municipalité ne sont pas accessibles, notamment aux personnes ayant une déficience visuelle ou des capacités de lecture limitées.
- Objectif spécifique : Développer et adapter les outils de communication et d'information en format accessible dans le respect du principe de l'accessibilité universelle.
- Engagements : Poursuivre et accroître la diffusion des publications municipales en versions accessibles.

Action 34 Terminer les travaux de refonte du site Internet de la Ville en fonction des différents standards de l'accessibilité Web. (2021-Action 22)

Échéancier : 2022

Responsable : Direction des communications et des affaires publiques

Collaborateurs :	Direction de la culture, du loisir et du développement social, Firma externe spécialisée, Comité des partenaires du PAPH
Commentaires :	À la suite d'un audit d'accessibilité web réalisé en 2021, des correctifs seront apportés au site Internet de la Ville afin que celui-ci réponde aux enjeux d'accessibilité universelle en matière de conception web (WCAG 2.0). Des tests usagers seront menés pour valider et peaufiner l'accessibilité universelle du site Internet.
Résultats attendus :	Les contenus du site Internet à grande portée citoyenne sont accessibles universellement. En ce qui concerne les autres contenus à plus petite portée, bien que la majorité soit accessible par défaut, ils sont rendus accessibles sur demande au besoin.

3.2 Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne

Obstacle principal :	Les activités démocratiques de la municipalité et les documents y étant rattachés ne sont pas toujours accessibles pour les personnes handicapées.
Objectif spécifique :	Mettre en place des normes et procédures en matière d'accessibilité lors des différentes activités liées à la vie démocratique. Impliquer davantage les personnes handicapées et leurs représentants dans les démarches consultatives initiées par la Ville.

Action 35 Impliquer les membres du Comité des partenaires dans la démarche de réalisation d'une politique en accessibilité universelle.

Échéancier :	2022-2023
Responsable :	Direction de la culture, du loisir et du développement social
Collaborateur :	Comité des partenaires et différentes directions concernées
Résultats attendus :	Des membres du Comité des partenaires sont invités à faire partie d'un comité consultatif externe dans le cadre des travaux entourant le développement d'une politique en accessibilité universelle. Le comité consultatif externe est sollicité tout au long de la démarche devant se terminer en 2024.

Axe 4 : Sensibilisation et formation

4.1 Sensibilisation

Obstacle principal : Le personnel municipal et la population en général n'ont pas tous et toutes les mêmes connaissances nécessaires pour contribuer quotidiennement à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Objectif spécifique : Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées en organisant des activités de sensibilisation à l'externe (population et partenaires) et à l'interne (personnel et élu.e.s).

Engagement : Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin) et la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre) par les différents outils informationnels et promotionnels utilisés par la Ville (journaux locaux, site Internet, panneaux électroniques, réseaux sociaux, etc.).

Publication de portraits et témoignages de citoyens ou de citoyennes longueuilloises handicapées.

Offrir au personnel municipal des activités de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées.

Favoriser des interactions et échanges dans le cadre d'activités et de rencontres entre le personnel municipal et les personnes handicapées et les organismes les desservant.

Action 36 Réalisation d'une tournée du Service de police de l'agglomération de Longueuil des milieux de vie et organismes de personnes handicapées.

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Service de police de l'agglomération de Longueuil

Collaborateur : Table des personnes handicapées de la Rive-Sud

Commentaires : Visites de différents lieux et organismes de personnes handicapées, comme des centres de répit et des coopératives d'habitation, afin de faire connaître aux populations handicapées et leurs proches les services disponibles en sécurité publique, mais aussi le travail des policiers communautaires et RÉSO. En contrepartie, ces visites permettront de mieux connaître les enjeux et préoccupations des personnes handicapées.

Résultats attendus : Une série de visites organisées au sein d'organismes et milieux de vie de personnes handicapées a eu lieu, permettant des échanges et un rapprochement avec le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

Action 37 *Activité de rapprochement entre le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et les populations desservies par l'école REACH.*

Échéancier : 2022-2023

Responsable: Service de police de l'agglomération de Longueuil

Collaborateurs : Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et Riverside School Board

Commentaires : Activités de formation, de sensibilisation et de rapprochement entre le SPAL, le SSIAL et les différentes populations (de personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle ou un trouble du développement) de l'école REACH.

Résultats attendus : Familiarisation et rapprochements entre les équipes en sécurité publique et les populations mineures avec un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle ou un trouble du développement.

4.2 Formation du personnel municipal

Obstacle principal : Le personnel municipal ne possède pas toutes les connaissances nécessaires afin d'accueillir adéquatement les citoyens handicapés ou d'appliquer les principes d'accessibilité universelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Objectif spécifique : Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées par le biais de formations générales ou spécifiques.

Développer les connaissances, compétences et expertises du personnel municipal en matière d'accessibilité universelle dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Engagement : Poursuivre la mise en place de formations.

Action 38 *Former le personnel de la Direction des biens immobiliers aux meilleures pratiques liées à l'accessibilité universelle dans les bâtiments.*

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur : Direction des biens immobiliers, Firme externe

Résultats attendus : Une activité de sensibilisation et de formation est organisée pour les chargés de projets de la Direction des biens immobiliers. Les chargés de projet responsables de piloter les projets de rénovation de bâtiments deviennent responsables d'intégrer les enjeux d'accessibilité universelle dans tout leur projet.

Action 39 Réaliser des séances de formation en matière d'accessibilité universelle et de visitabilité pour les fonctionnaires appliquant les règlements d'urbanisme et ceux responsables de leur rédaction.

Échéancier : 2023

Responsable: Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Comité des partenaires PAPH, Firme externe

Commentaires : Action ayant pour objectif d'offrir une formation adéquate aux ressources professionnelles en aménagement et urbanisme. Cette formation sera développée par une firme experte et, au besoin, en collaboration avec le Comité des partenaires PAPH.

Résultats attendus : Les formations ont été planifiées ou suivies par le personnel de la direction concernée.

Action 40 Former le personnel de différentes directions et services à la rédaction accessible universellement

Échéancier : 2022-2023

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur : Service de police de l'agglomération de Longueuil, Direction des communications et des affaires publiques, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Direction du développement et Direction des grands projets

Commentaires : Séances de formation et de sensibilisation permettant au personnel municipal qui, dans le cadre leurs fonctions, doivent notamment rédiger des documents Word dédiés à la population. La formation vise à outiller les participants sur plusieurs aspects de la communication écrite accessible.

Résultats attendus : Des membres du personnel des directions et services concernés ont participé aux séances de formation offertes et ont acquis des compétences en la matière.

Action 41 Organisation d'une formation du personnel concerné de la Direction des communications et des affaires publiques aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle du web.

Échéancier : 2023

Responsable : Direction des communications et des affaires publiques

Collaborateur : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Commentaires : Séance de formation, basée sur les besoins exprimés par le personnel, sera offerte par une firme externe spécialisée en accessibilité du web. La formation sera axée principalement sur les contenus de promotion, de graphisme et d'intégration Web que produit la Direction des communications et des affaires publiques

Résultats attendus : Des membres du personnel de la direction concernée ont participé à la séance de formation offerte et ont acquis des compétences en la matière.

Annexe 1 - Liste des feux sonores présents sur le territoire de la Ville de Longueuil

Notes du producteur

{Avis au lecteur sur l'accessibilité: ce document est conforme au standard SGQRI 008-02 du Gouvernement du Québec sur l'accessibilité d'un document téléchargeable, afin d'être accessible à toute personne handicapée ou non. Toutes les notices entre accolades sont des textes de remplacement pour tout contenu faisant appel à une perception sensorielle pour communiquer une information, indiquer une action, solliciter une réponse ou distinguer un élément visuel.

Cette version de rechange équivalente et accessible a été produite par le service Adaptation de l'Information en Médias Substituts de l'Institut Nazareth et Louis-Braille faisant partie du Centre Intégré de la Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Centre:

Adaptation de l'Information en Médias Substituts de l'Institut Nazareth et Louis-Braille faisant partie du Centre Intégré de la Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Centre:

955, rue d'Assigny – local 139

Longueuil (Québec) J4K 5C3

Téléphone: 450 463-1710, poste 346

Sans frais: 1 800 361-7063, poste 346

Télécopieur: 450 670-0220

Courriel: braille.inlb@ssss.gouv.qc.ca

Notes: Assurez-vous de modifier les paramètres de votre logiciel lecteur d'écran, tel que Jaws, en activant la détection des langues et la lecture de la plupart des ponctuations.}

Liste des feux sonores présents sur le territoire de la Ville de Longueuil

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
GPK-006	Boulevard Churchill / avenue Victoria	Oui	Oui
GPK-008	Grande Allée / rue Bellevue / avenue Alma	Oui	Oui
GPK-014	Boulevard Taschereau / rue Mary	Oui	Oui
STH-005	Chemin de Chambly / boulevard Gaétan- Boucher	Oui	Oui
STH-007	Montée Saint-Hubert / chemin de Chambly	Oui	Oui
STH-017	Boulevard Cousineau / boulevard Jacques- Marcil	Oui	Oui
STH-018	Boulevard Cousineau / boulevard Gaétan- Boucher	Oui	Oui
STH-021	Boulevard Cousineau / montée Saint-Hubert	Oui	Oui
VLO-005	Chemin de Chambly / rue Roussin	Oui	Oui
VLO-007	Chemin de Chambly / boulevard Des Ormeaux	Oui	Oui
VLO-010	Chemin de Chambly / rue Beaubien	Oui	Oui
VLO-011	Chemin de Chambly / boulevard Nobert	Oui	Oui
VLO-014	Boulevard Curé-Poirier / chemin de Chambly	Oui	Oui
VLO-015	Chemin de Chambly / boulevard Sainte-Foy	Oui	Oui

VLO-016	Chemin de Chambly / rue Briggs	Oui	Oui
VLO-019	Chemin de Chambly / rue de Gentilly	Oui	Oui
VLO-027	Boulevard Roland- Therrien / rue Bagot / rue Toulouse	Oui	Oui
VLO-030	Boulevard Roland- Therrien / chemin du Tremblay	Oui	Oui
VLO-031	Boulevard Roland- Therrien / rue King- Georges	Oui	Oui
VLO-035	Boulevard Roland- Therrien / rue Fréchette / rue de Bruges	Oui	Oui
VLO-038	Boulevard Roland- Therrien / boulevard Fernand-Lafontaine	Oui	Oui
VLO-041	Boulevard Des Ormeaux / Entrée centre commercial Place Desormeaux	Oui	Oui
VLO-045	Boulevard Jacques- Cartier Ouest / rue de Lyon	Oui	Oui
VLO-047	Boulevard Jacques- Cartier Est / boulevard Béliveau	Oui	Oui
VLO-049	Boulevard Jacques- Cartier / chemin du Tremblay Sud	Oui	Oui
VLO-060	Boulevard Curé-Poirier Ouest / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-061	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue La Salle	Oui	Oui

VLO-062	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Sainte- Hélène	Oui	Oui
VLO-063	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Cartier	Oui	Oui
VLO-064	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Joliette	Oui	Oui
VLO-067	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Brébeuf	Oui	Oui
VLO-068	Boulevard Curé-Poirier Est / rue Adoncour	Oui	Oui
VLO-070	Boulevard Sainte-Foy / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-074	Boulevard Sainte-Foy / rue Gardenville	Oui	Oui
VLO-080	Boulevard Desaulniers / rue Sainte-Hélène	Oui	Oui
VLO-083	Boulevard Fernand- Lafontaine / rue Adoncour	Oui	Oui
VLO-096	Boulevard Saint-Laurent / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-099	Boulevard Saint-Laurent Ouest / rue Dollard	Oui	Oui
VLO-101	Rue Saint-Laurent Ouest / rue Joliette	Oui	Oui
VLO-102	Boulevard Saint-Laurent Ouest / rue Saint-Jean	Oui	Oui
VLO-103	Rue Sainte-Hélène / rue Goupil	Oui	Oui
VLO-104	Rue Saint-Charles Ouest / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-106	Rue Saint-Charles Ouest / Place Charles- Le Moyne	Oui	Oui
VLO-108	Rue Saint-Charles Ouest / rue Joliette	Oui	Oui

VLO-109	Rue Saint-Charles Ouest / boulevard Quinn	Oui	Oui
VLO-110	Rue Saint-Charles Ouest / rue Saint- Sylvestre	Oui	Oui
VLO-112	Rue Saint-Charles Ouest / rue Saint- Alexandre	Oui	Oui
VLO-120	Boulevard Marie- Victorin / rue Lalande	Oui	Oui
VLO-122	Boulevard Marie- Victorin / boulevard Guimond	Oui	Oui
VLO-134	Rue Saint-Charles Ouest / sortie Débarcadère / accès stationnement P2	Oui	Oui
VLO-136	Terminus de Longueuil / traverse piéton	Oui	Oui
VLO-142	Rue Saint-Charles Ouest/ rue d'Assigny	Oui	Oui
VLO-149	Chemin de la Savane/ Hôtel de Ville de Longueuil	Oui	Oui

Les informations comprises dans cette liste ont été mises à jour le 8 décembre 2021.

